



Guide

d'accompagnement

Éducatif

Sommaire

I - Présentation générale	3
II - Soutien scolaire.....	10
III - Activités artistiques et culturelles	12
IV - Activités sportives	14

L'accompagnement éducatif après l'école

dans l'Académie de Créteil

Evelyne Ballanfat-IA-IPR de Lettres

I - L'accompagnement éducatif étendu à tous les collèves

Conformément à la demande du ministre de l'Éducation nationale, l'accompagnement scolaire s'étend à l'ensemble des collèves pour la rentrée 2008-2009, aux écoles primaires en zone prioritaire et à un certain nombre de lycées expérimentaux. Il doit permettre à tous les élèves de s'approprier l'enseignement qui leur est dispensé dans le cadre de la classe. En effet, les conditions de travail à la maison ne sont pas les mêmes pour tous les enfants. Le principe de "l'école après l'école" répond à un souci de garantir l'égalité des chances pour tous. En instaurant **une aide aux devoirs gratuite**, les établissements permettent aux élèves de bénéficier d'un cadre approprié pour faire leurs devoirs et de recevoir, si nécessaire, une aide en cas de difficultés. Des **activités sportives et culturelles, également libres d'accès**, complètent cette aide en permettant à chacun de trouver bien-être physique et enrichissement culturel. Il s'agit donc de donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, les mêmes moyens de réussir leur parcours scolaire.

Or, cette aide ne peut être vraiment efficace qu'à une condition : que les parents soient convaincus de l'efficacité d'un tel dispositif et soutiennent les enfants dans leur démarche volontaire pour s'inscrire à cet accompagnement. L'adhésion des familles, leur confiance en l'école sont essentielles. Cette **implication des parents** est, en soi, une forme d'aide, tout aussi précieuse que le soutien proprement dit, ils deviennent également acteurs de cet accompagnement par l'intérêt qu'ils lui manifestent. Il s'agit donc de mettre à la disposition de leurs enfants, avec leur plein accord, les conditions de travail nécessaires au déroulement d'une bonne scolarité. C'est l'implication de tous, institution, famille, enfants, qui permettra la réussite d'une telle démarche.

Pour rendre le dispositif efficace et complet, il est demandé à chaque enfant de s'inscrire à la fois au soutien (aux études après la classe), mais aussi à une activité sportive et/ou culturelle. On comprend qu'il ne sera aisé, ni pour les enfants ni pour les établissements, de mettre en place de façon immédiate ces trois pôles d'activité, mais l'accompagnement doit bien se faire dans une telle perspective. En effet, il ne faut pas perdre de vue que c'est la personnalité de l'enfant que l'on construit dans sa globalité, et que le but essentiel de cette mise en place reste, en premier lieu, **sa réussite scolaire**.

II - Les acteurs et leur rôle

1 - L'équipe de direction

C'est le pilote du dispositif. Elle **recrute les intervenants volontaires** de l'accompagnement éducatif, veille à la composition des groupes d'élèves et à la cohérence de l'organisation des activités proposées aux élèves : études dirigées, surveillées, travail en atelier par petits groupes, activités sportives et culturelles.

Elle assure un rôle d'impulsion et de coordination de ce nouveau dispositif avec les activités déjà proposées aux élèves dans le temps scolaire. L'équipe de direction est **l'interlocuteur privilégié des familles**, en particulier pour leur transmettre toutes les informations nécessaires au sujet des possibilités d'accompagnement éducatif et de l'inscription des élèves.

2 - Les enseignants

Ce sont les principaux intervenants du dispositif mis en place par l'établissement après les cours. Impliqués sur la base du volontariat, ils définissent, en concertation avec l'équipe de direction et en fonction des besoins des élèves volontaires, le cadre et le contenu de leur intervention : études surveillées, ateliers thématiques, activités sportives ou culturelles. Ils conçoivent leur travail en liaison avec les professeurs principaux des élèves concernés. C'est ainsi qu'une évaluation des progrès de l'élève est possible. Les documentalistes ainsi que les responsables des espaces multimédias contribuent à la mise à disposition de ces ressources, clefs de l'accompagnement éducatif.

3 - Les personnels non enseignants : assistantes sociales, conseillers principaux d'éducation, conseiller(e)s d'orientation, infirmi(è)r(e)s, adultes-relais, assistant(e)s d'éducation

Leur position dans l'établissement les met en contact permanent avec les élèves dans un espace hors la classe et ils peuvent ainsi être informés de la situation particulière des familles. Ils peuvent donc identifier rapidement les élèves ayant des besoins prioritaires d'accompagnement. Au fait des activités proposées, ils

encourageront les élèves à s'y inscrire et à les suivre avec assiduité. Ils pourront aussi entrer plus facilement en contact avec les familles. En relation régulière avec les intervenants conduisant ces activités, ils favoriseront les liens nécessaires à la mise en œuvre efficace de l'accompagnement des élèves concernés.

4 - Les accompagnateurs-intervenants extérieurs à l'Education nationale

Ils accomplissent leur travail d'encadrement sous la responsabilité du chef d'établissement et agissent en concertation avec les personnels de l'établissement. Leur tâche exige une compétence fondée sur le diplôme (minima Bac+2) et l'expérience, notamment une bonne connaissance du fonctionnement de la scolarité, le sens de la relation avec les enfants et les jeunes comme avec leur famille.

5 - Les intervenants extérieurs des milieux artistiques, culturels et scientifiques

Ils ne se substituent pas aux professeurs mais apportent leur expérience, leur savoir-faire et éclairent d'un autre regard le travail en cours. Pour s'assurer de la qualité et de la pertinence du partenariat (structures culturelles, associations), il est recommandé de s'adresser prioritairement aux partenaires de l'Education nationale ou des collectivités territoriales. Il est possible aussi de s'assurer de la validité du partenariat envisagé auprès de l'un des services figurant ci-dessous :

- rectorat - délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ;
- inspections académiques -cellules pédagogiques de chaque IA ;
- DRAC Ile-de-France.

Par ailleurs, **les professeurs-relais en institutions culturelles** sont également des interlocuteurs importants et compétents pour la mise en place de projets. Vous pouvez en trouver la liste sur le site de la DAAC : www/ac-creteil.fr/acl/animation/profsrelais.htm

6 - Les parents

Le chef d'établissement a un rôle d'information essentiel auprès des familles : il leur indique les possibilités offertes aux enfants ; en retour, les parents **soutiennent la motivation de leurs enfants** à participer aux activités proposées avec assiduité tout au long de l'année scolaire. Ainsi l'accompagnement éducatif offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de média-

tion avec l'établissement scolaire leur permettant une meilleure implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

7- Les élèves

Après la fin des cours, ce dispositif leur offre la possibilité de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'un soutien méthodologique, d'exercer des activités sportives, culturelles ou artistiques. Ces activités les aideront à s'épanouir et à mieux réussir leur scolarité. Une fois inscrits dans une activité, **ils s'engagent à la suivre** pour la durée fixée lors de l'inscription. Quel que soit le type d'activités choisi, il est demandé à tous les élèves inscrits dans le dispositif d'être volontaires, assidus, et persévérants. C'est dans ces conditions que le soutien sera profitable et qu'une amélioration des résultats sera visible. **L'intérêt manifesté par les familles** ne peut qu'aider cet investissement des enfants.

La réussite de ce dispositif n'est possible qu'avec la volonté, de la part des élèves et de leurs parents, de s'impliquer dans cette démarche.

III - Qu'est-ce que le soutien scolaire ?

Le terme de "soutien" peut prêter à confusion, dans la mesure où il est déjà utilisé dans le cadre du temps scolaire, il convient donc d'en préciser le sens. Il peut s'inscrire dans une démarche de "remédiation" visant à résoudre les difficultés de l'élève, en particulier dans la compréhension des contenus proposés. Il prend un autre sens lorsqu'il s'agit de l'aide aux devoirs dans le temps du 16/18 h : il vise à **"l'appropriation"** des contenus et des méthodes découverts en classe, l'élève étant déjà apte **assimiler et réinvestir** ce qui a été vu. En aucun cas, il ne s'agit d'un "cours après le cours". Toutefois, si un enfant rencontre des difficultés de compréhension il pourra bénéficier d'explications sur les contenus, mais cette aide se fera au fur et à mesure des obstacles, comme s'il était seul devant son livre ou son cahier.

On voit donc clairement la différence entre un soutien intégré, un accompagnement de type PPRE, et ce soutien après la classe. C'est pour cette raison que, dans un tel cadre, l'aide méthodologique est aussi importante que l'aide sur les contenus proprement dits.

Tous les élèves de collège sont concernés. L'accent est mis tout particulièrement sur **les élèves de 6^e**, mais c'est à tous les niveaux que les collégiens peuvent bénéficier du soutien. Leur recrutement se fait sur la base du volontariat. Par conséquent, cet accompagnement ne doit, en aucun cas, être perçu comme

une surcharge de travail, mais comme une opportunité pour travailler dans les meilleures conditions après la classe en bénéficiant de ressources qui ne sont pas disponibles à la maison.

Les élèves les plus en difficulté doivent comprendre l'enjeu d'un tel dispositif : même déjà inscrits dans un PPRE, ils peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs et aux activités sportives et culturelles. Cependant le soutien peut et doit aussi s'adresser à deux autres catégories d'élèves :

- ceux qui ont des difficultés à travailler dans de bonnes conditions à la maison ou des difficultés ponctuelles dans l'organisation ou la réalisation du travail demandé. Le travail en petits groupes peut être une réponse satisfaisante aux problèmes, parfois temporaires, rencontrés ;
- les élèves de bon niveau qui souhaitent encore s'améliorer. Ce "supplément" de ressources et de possibilités de travail doit leur permettre de parvenir au maximum de leurs compétences et, parfois, les aider à choisir une orientation qu'ils n'auraient pas envisagée (particulièrement pour les élèves de 3^e).

La base proposée est de 4 fois 2 heures par semaine, le lundi, mardi, jeudi et vendredi après les cours. Deux séances d'études par semaine est une fréquence souhaitable. Les autres heures sont partagées entre les pratiques sportives et culturelles, et peuvent se dérouler en dehors de l'établissement.

IV- Les méthodes de travail pour les études dirigées

Le soutien, lorsqu'il est compris comme aide aux devoirs, se situe dans un temps extra-scolaire et ne consiste, en aucun cas, à réitérer le cours. Le rappel des contenus ne se fait que si les difficultés de l'élève le requièrent. Il est mis en place de façon collective, dans le cadre des études du soir, mais n'exclut pas les aides ponctuelles individualisées. Il doit faciliter l'appropriation des savoirs et des savoir-faire dans une perspective d'autonomie et correspondre aux étapes du travail de l'élève seul avec ses devoirs et face à ses difficultés. C'est pourquoi, il est important de vérifier avec lui ses outils de travail (cahier de textes, classeur, manuel).

Quelques propositions de méthodes et d'activités pendant l'étude collective (ces propositions peuvent concerner toutes les disciplines, même si certaines s'adressent tout particulièrement aux intervenants en français ; la qualité de l'expression est indispensable à la rédaction des travaux dans toutes les disciplines) :

1 - Travail méthodologique

- ▶ exercices de soin de l'écriture ;
- ▶ recherches documentaires, utilisation de dictionnaires et d'encyclopédies ;
- ▶ repérage de la structure d'un manuel scolaire et aide à sa manipulation ;
- ▶ manipulation de dictionnaires variés et spécifiques, dictionnaire de synonymes, par exemple, en particulier pour les élèves soucieux d'approfondir leur travail.

2 - Pratiques d'appropriation pour comprendre, assimiler et réinvestir des contenus

- ▶ à partir d'une copie, analyse de l'erreur en reprenant le cheminement faitif de l'élève ; travail sur des erreurs orthographiques, lexicales ou syntaxiques dans le cadre d'un exercice spécifique, une dictée par exemple, ou dans celui de productions écrites variées ;
 - ▶ lecture des annotations et des conseils prodigués par le professeur : vérification avec l'élève de sa compréhension des remarques du professeur, élaboration de stratégies pour améliorer le travail en fonction de ces conseils ;
 - ▶ aide à la lecture cursive :
 - faire parler l'élève de sa lecture : de quoi parle son livre ? Où se passe l'histoire ? Quels sont les personnages ? Quelles émotions sa lecture a-t-elle suscitées en lui ?
 - faire écrire l'élève sur sa lecture : quels sont d'après lui les mots clés du livre ? Les thèmes abordés ? Ce qui lui plaît ou non ;
 - lui proposer des méthodes de lecture : l'utilisation de post-it, rédaction d'un journal de lecture, carnet de bord personnel où l'élève inscrit ce que lui inspire sa lecture au fil des pages.
 - ▶ aide à la rédaction sous ses formes variées, et en particulier, travaux de réécriture, soit pour améliorer un brouillon, soit pour corriger des fautes ou des maladresses d'expression signalées par le professeur.
- Parallèlement aux études dirigées, on peut mettre en place des ateliers spécifiques par petits groupes de cinq élèves environ. Ils doivent permettre d'améliorer des pratiques ou des méthodes indispensables à l'assimilation des connaissances, telles que :
- ▶ la tenue et le rangement du classeur ou du cahier ;
 - ▶ la tenue du cahier de textes de l'élève (en comparaison, par exemple, avec celui de la classe) ;

- ▶ des exercices de graphie : tenue du stylo, formation des lettres, écriture sur la ligne ;
- ▶ la lecture à voix haute, dans le cadre d'un travail préparatoire ou d'une vérification de la compréhension du texte ;
- ▶ l'aide à la mémorisation d'une leçon : travail autour des différents types de mémoire de l'élève, mémoire visuelle, mémoire auditive, repérage des éléments importants, apprentissage, restitution.

Dans tous les cas, les aides de type méthodologique ne se font pas hors d'un contexte précis, mais se pratiquent à l'occasion de devoirs demandés par un professeur durant les cours.

Les possibilités offertes par le *Cartable en ligne* offrent à chaque élève et aux acteurs de la communauté éducative un espace sécurisé d'échange et d'accès à des ressources pédagogiques en ligne. Pour chaque équipe il est alors possible de :

- ▶ communiquer par la messagerie électronique ;
- ▶ partager des documents et des devoirs ;
- ▶ synchroniser les agendas ;
- ▶ donner des devoirs et les récupérer à distance ;
- ▶ maîtriser les ressources numériques mises à disposition de chaque élève.

L'outil et les TICE permettent d'individualiser le suivi et le soutien donnés à chaque élève.

La recherche documentaire peut être effectuée dans des dictionnaires avec des renvois analogiques en hypertexte ou sur des encyclopédies en lignes. Le moteur de recherche sécurisé intégré au *Cartable en ligne* est également une aide pour ceux qui cherchent à approfondir leurs recherches. Dans ce cas, il est nécessaire d'entraîner l'élève à identifier la ressource et sa provenance avant de l'utiliser. Les pratiques d'appropriation peuvent être conduites à partir d'outil comme le traitement de texte ; le travail d'analyse de l'erreur peut être effectuée à partir de la proposition de correction automatique proposée.

Dans le domaine scientifique, ce type de travail est également possible à partir d'outils logiciels qui permettent de corriger une réponse erronée ou de réaliser des constructions géométriques avec une plus grande flexibilité : la figure et ses éléments peuvent être manipulés librement par l'utilisateur. La réécriture de texte peut déboucher sur des situations motivantes d'échange, de collaboration et de publication en ligne grâce à un outil de publication collaborative.

Les TIC permettent d'établir la communication et les échanges entre un élève et son tuteur à distance. La communication sera établie de façon synchrone, favorisant ainsi des échanges voix, texte, image grâce à l'internet. Ces dispositifs permettent de travailler ensemble sur un même support.

V - Pratiques artistiques, culturelles et scientifiques : mise en œuvre et contenus

L'organisation du temps scolaire est revue pour la mise en place d'activités nouvelles après les cours. Les trois pôles de ce nouveau dispositif, dont font partie les pratiques artistiques et culturelles, ne doivent pas entrer en concurrence mais se compléter, s'articuler en cohérence avec le projet d'établissement.

Par l'accès à toutes les formes d'art et de culture, à une création, même modeste, enseignants et partenaires extérieurs contribuent à développer les potentialités de tous les élèves, à les conduire progressivement vers l'autonomie, à donner ou renforcer le goût des apprentissages et l'envie de réussir. Ils permettent aussi à un nombre important d'élèves d'accéder à des pratiques, des rencontres qui n'auraient pu avoir lieu dans le contexte social et familial.

1 - La mise en œuvre

Le volet culturel de l'accompagnement éducatif ne se substitue aucunement aux pratiques en partenariat déjà existantes. Au contraire, il vient les enrichir et les consolider. Par ailleurs, en s'adressant à un plus grand nombre d'élèves, volontaires donc motivés, de classes et de niveaux différents, les activités culturelles favorisent les contacts, les ouvertures. Ainsi, pourront rayonner dans l'ensemble de l'établissement, voire dans d'autres établissements, des pratiques habituellement réservées à quelques-uns. Les activités culturelles proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif doivent s'inscrire, autant que possible, dans le projet d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. En effet, il semble important que puissent s'établir des passerelles entre le temps des cours et le hors temps scolaire, entre les projets culturels existants et ceux de l'accompagnement éducatif. Cette recommandation n'exclut pas la mise en place de pratiques innovantes et originales.

La circulaire sur l'accompagnement éducatif précise que "[...] *tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture* [...]" doivent être envisagés. Par conséquent, tout ce qui concerne le spectacle vivant, le cinéma, les arts visuels, la musique, les problématiques liées aux droits de l'homme et à l'interculturalité,

l'écriture, l'architecture, le domaine scientifique, le développement durable ou les jeux de l'esprit peut trouver sa place dans ce dispositif. Parallèlement, il est aussi important de favoriser des projets pluridisciplinaires qui croisent arts et regards : architecture et photo, arts visuels et sciences, théâtre et écriture.

Certains projets peuvent se dérouler sur l'ensemble de l'année scolaire, d'autres seront plus ponctuels. Pour donner à ce dispositif l'audience qu'il mérite, il conviendra d'envisager l'organisation de temps forts de valorisation pour porter à la connaissance de tous les actions entreprises.

2- Le partenariat

L'accompagnement éducatif est mis en œuvre prioritairement par les enseignants et les personnels de l'Education nationale. Pour le volet culturel, ce temps peut être un moment privilégié où les professeurs partagent avec les élèves des compétences artistiques autres que celles proposées en cours. Mais les pratiques culturelles sont aussi propices au travail en partenariat avec des artistes, des professionnels de la culture, des chercheurs et des scientifiques. C'est en croisant ces différentes expériences que les élèves affinent leur jugement, développent leur esprit critique, leur sensibilité et leur créativité. Le contact direct avec des partenaires extérieurs permet aussi la rencontre avec la création contemporaine ainsi que la connaissance de métiers spécifiques liés aux arts et à la culture.

Il est souhaitable de privilégier un partenariat de proximité (horaire 16 h-18 h). Les déplacements se trouvant limités, on favorisera la connaissance des ressources patrimoniales et culturelles de proximité. La fréquentation de lieux culturels proches pourra faire naître chez les élèves des réflexes de "visiteurs", de "spectateurs", qui les inciteront peut-être à revenir par eux-mêmes. Pour des partenariats plus éloignés, il est recommandé de mettre en place des projets qui font alterner les temps en classe et les temps hors de l'établissement.

VI- Les activités sportives

Le sport doit permettre à tous les élèves de construire leur personnalité et favoriser ainsi une meilleure réussite scolaire. Le sport, qui s'inscrit dans le projet d'accompagnement éducatif du collège, est complémentaire des deux autres pôles.

Ce dispositif participe du projet d'établissement avec les autres projets du collège notamment, ceux de l'EPS et de l'association sportive.

La mise en œuvre

Le volet sportif de l'accompagnement éducatif ne se substitue pas aux pratiques sportives déjà existantes dans les collèges :

- l'Education Physique et Sportive, discipline d'enseignement avec ses programmes ;
- l'Association Sportive dans le cadre de l'UNSS dont les objectifs sont la compétition, l'animation et la formation ;
- les sections sportives scolaires avec un champ de pratique approfondie d'activités sportives. La section sportive participe aux activités de l'AS, mais ses activités ne se substituent pas aux activités proposées par celle-ci ;
- l'accompagnement scolaire-pôle sportif mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville, du dispositif école ouverte et des offres du monde associatif ;

Les activités sportives proposées s'inscrivent dans un projet pour favoriser chez l'élève l'acquisition du socle commun de compétences et de connaissances. Les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui sont directement en prise avec le travail scolaire. La natation peut ainsi être proposée à des élèves non nageurs dans le cadre du "16-18", dès que les enseignants d'EPS ont identifié un public d'élèves en difficulté. Les activités peuvent concerner les élèves d'un milieu social modeste ou mal à l'aise dans leur corps (problèmes de santé, handicap, surpoids, obésité, accès des filles aux pratiques sportives).

Cet axe sportif est proposé aux élèves volontaires. Dans une logique d'éducation, un programme d'activités sportives réfléchi et équilibré doit être proposé aux élèves en fin de journée. Il ne doit pas être redondant avec les activités de la journée, ainsi il s'agit de définir clairement ce qui relève, d'une part, de la pratique sportive (accompagnement éducatif) et, d'autre part, de la pratique volontaire réalisée dans le cadre de classes à horaires aménagés, de sections sportives scolaires, de l'AS-UNSS ou encore du club sportif.

Le partenariat

L'association sportive est indispensable, elle est reconnue comme un élément clé de la réussite des élèves. Le projet sportif d'accompagnement éducatif, en s'adossant au projet de l'association sportive, peut proposer des actions de nature différente pour des élèves qui n'appartiennent pas à une association sportive.

Des activités sportives peuvent aussi prendre appui sur les associations locales par convention. Ce partenariat doit être réfléchi et s'inscrire, sous la responsa-

bilité du chef d'établissement, dans le projet d'établissement. La direction départementale de la jeunesse et des sports, le comité départemental olympique du sport, les offices municipaux des sports sont des partenaires privilégiés. Les établissements ont ainsi la possibilité de signer une convention avec un club ou une association sportive pour la rentrée 2008-2009. Le dossier constitué permet de bénéficier de subventions pour la mise en place d'activités sportives sur le temps de l'accompagnement éducatif, de renforcer l'équipement nécessaire aux activités, d'obtenir l'intervention d'éducateurs des associations sportives. Le CNDS (centre national de développement du sport) se propose de financer pour une large part l'accompagnement éducatif. Il est important que les établissements utilisent cette opportunité.

Les conseillers techniques EPS, dans chaque inspection académique sont les interlocuteurs privilégiés pour accompagner les chefs d'établissement dans leurs différentes démarches. Une vigilance particulière devra être accordée en fin d'année scolaire à la répartition des équipements. Au sein d'une même commune, la concertation préalable entre les professeurs coordonnateurs d'EPS est vivement recommandée. La présence des chefs d'établissements et des directeurs des sports à ces réunions de répartition est souhaitable.

Les acteurs

Ce dispositif concerne les professeurs d'EPS qui s'engageraient au-delà de leurs obligations de service dans cette mission. Les activités se déroulent dans les locaux scolaires, mais certaines d'entre elles peuvent avoir lieu à l'extérieur de l'établissement afin de bénéficier des structures locales existantes. Le projet éducatif doit alors clairement définir les règles de fonctionnement hors établissement. Une circulaire réglementaire nationale de la Direction des affaires juridiques est en cours de parution.

Elle précisera les règles de fonctionnement relatives aux interventions hors établissement (déplacements des élèves, accompagnateur responsable) et les responsabilités des personnels. Il est souhaitable qu'un enseignant d'EPS de l'établissement soit professeur référent-sport auprès du chef d'établissement.

Les autres animateurs sportifs doivent être détenteurs d'un brevet d'État ou brevet professionnel dans l'activité, ou de modules "éducation et motricité" de la licence L3 STAPS. Tout autre animateur ne peut intervenir que sous l'autorité et en présence de l'une ou l'autre de ces personnes diplômées.

Les conventions doivent être établies avec des associations reconnues et éviter des accords à titre individuel.

Un volet sportif à construire

- ▶ De nombreuses pistes restent à explorer mais les actions déjà entreprises ont été très variées :
- soutien natation organisé sur des créneaux de 16-18 : il vient compléter ce qui est enseigné en EPS ou en Association Sportive. Ainsi, dans un collège, une convention est signée avec un club de plongée pour permettre l'enseignement de cette pratique ;
- soutien natation dans un autre collège pour des élèves non nageurs avec un projet de séjour à la mer en fin d'année ;
- activités de sports de combat tels que la boxe, l'escrime, les arts martiaux : souvent en convention avec des clubs ou encadrés par des professeurs EPS pour permettre aux élèves des pratiques originales, souvent onéreuses, très valorisées dans l'imaginaire des jeunes ;
- tennis dans des clubs de la ville par convention, 3 soirs par semaine dans un collège, encadré par des professeurs EPS ;
- des pratiques d'entretien, de musculation, d'aérobic dans les collèges ou en partenariat avec des clubs avec des objectifs de santé, la prise en compte des problèmes de surpoids, de la recherche du bien-être et du dévouement ;
- danse et arts du cirque qui allient souvent les volets culturel et sportif ;
- sport plaisir ou de détente avec des supports différents (ballons, musique, agrès).
- ▶ Pistes souvent exploitées par les enseignants d'EPS :
- profiter du petit nombre de participants pour aborder certains sports rares que l'élève ne pourrait découvrir en EPS ou à l'AS ;
- découvrir une activité en lien avec l'Association Sportive du collège ou la Section Sportive Scolaire, puis acquérir éventuellement la licence de ce sport et de sa pratique compétitive ;
- permettre à des élèves handicapés la pratique d'un sport grâce au petit nombre de participants ;
- proposer des activités promotionnelles pour inciter les élèves à mettre en œuvre un projet sportif ou de loisir qui engage ensuite un projet scolaire ;
- faire du 16-18 un champ d'expériences où l'enseignant dispose de moyens pour des projets innovants et originaux avec des élèves volontaires ;
- former aux gestes de premiers secours (PSC1) : tous les moniteurs secouristes et les infirmières savent qu'ils sont invités dans ce cadre pour la formation des élèves (12 heures sont nécessaires).

Les IA-IPR EPS sont à la disposition des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques pour répondre aux questions sur les modalités, les objectifs et les moyens des actions proposées. Un bilan et un inventaire seront réalisés pour diffuser et mettre en ligne sur le site académique les diverses actions et expériences. Des réunions d'animation seront organisées dès la rentrée scolaire 2008-2009 afin de partager ces expériences, créer des réseaux accompagnement éducatif en lien avec les projets de district UNSS, concevoir des fiches pédagogiques.

VII - La pratique des jeux de l'esprit

Patrick Le Pivert

IPR Sciences et Techniques industrielles, chargé de mission jeux de l'esprit

- ▶ L'accompagnement éducatif réaffirme la volonté de développer des compétences transversales nécessaires à l'épanouissement des élèves au sein de leur parcours scolaire. La pratique des jeux de l'esprit apporte une réponse ludique et néanmoins exigeante à cette demande. C'est ainsi qu'une convention a été signée le 15 février 2007 par la Fédération Française de jeux d'Échecs et le ministère de l'Éducation nationale.
- ▶ La pratique du jeu d'échecs dépasse en effet largement le cadre de la simple activité ludique car la richesse et la complexité des situations à résoudre développe et mobilise de nombreuses compétences :
 - concentration et mémorisation ;
 - créativité et anticipation ;
 - esprit d'analyse et de synthèse ;
 - capacité d'abstraction ;
 - prise de décision ;
 - respect des règles et de l'adversaire ;
 - confiance en soi.

A ce titre la pratique des jeux de l'esprit entre dans le développement des compétences visées dans le pilier 6 du socle de connaissances et de compétences. D'autres activités sont envisageables : bridge, go, dames... la liste n'est pas limitative.

- ▶ La mission "jeux de l'esprit" organise pour les professeurs, en partenariat avec la FFE, des journées de formation pour le développement de la pratique du jeu d'échecs. Ces formations couvrent, d'une part, l'apprentissage de base du jeu ainsi qu'une présentation de parcours de progression et, d'autre part, le partage de ressources pédagogiques en vue de son exploitation dans les disciplines.

Une liste de diffusion est maintenant disponible et met à disposition des documents méthodologiques et pédagogiques pour tous les intervenants inscrits. L'inscription se fait par simple demande à l'adresse jeuxdelesprit@ac-creteil.fr en précisant le nom de l'établissement, le nom du correspondant et l'adresse de courriel académique du correspondant.

- ▶ L'acquisition de matériel peut se faire à prix négociés par l'intermédiaire de la boutique de la Fédération Française des Echecs, www.echecs.asso.fr - échiquiers, pendules, échiquier mural. Une salle de classe classique peut suffire dès lors que le matériel pourra être rangé et stocké. La disponibilité de postes informatiques et, éventuellement, d'un vidéo-projecteur seront un plus pour des activités en ligne ou des projections.

Une inscription au site de jeu en ligne matpat.ac-rennes.fr autorise des rencontres entre les établissements dans une salle réservée pour l'académie de Créteil. La possibilité d'inscrire des établissements correspondants permet de développer des liens avec des établissements hors territoire national (l'interface de jeu est en français, en anglais et en allemand).

- ▶ La mission organise, chaque année sur cet espace de jeu, un Trophée de Printemps. Un Tournoi d'Automne se déroule en salle, de façon plus classique, dans le courant du mois de novembre en partenariat avec la Fédération Française des Echecs.

Les partenaires privilégiés sont les clubs locaux lorsqu'ils existent (liste disponible sur le site des fédérations). Tous les clubs de l'académie ont reçu un courrier spécifique et seront destinataires d'une information complémentaire à la rentrée.

Les intervenants sont des professeurs, des assistants ou des personnes hors éducation nationale (initiateurs jeu d'échecs). Les liens disciplinaires sont facilités lorsque des professeurs participent eux-mêmes à l'activité.

Soutien scolaire pour l'Accompagnement Educatif

Evelyne Ballanfat-IA-IPR de Lettres

Depuis la mise en place de l'accompagnement éducatif durant l'année scolaire 2007-2008, de nombreux collèges ont expérimenté différentes méthodes, dans le cadre du soutien après la classe, pour venir en aide aux élèves. Il semble utile aujourd'hui, alors que l'ensemble des collèges va mettre en place ce dispositif pour l'année 2008-2009, de mutualiser ces pratiques, de réfléchir sur leur pertinence et, éventuellement, de les améliorer. Par ailleurs, un certain nombre de documents ont été produits par des chercheurs, notamment le rapport Glasman, document clé sur la pratique des devoirs. C'est pourquoi un groupe pédagogique s'est mis en place cette année, dans l'académie, pour tenter de proposer des pistes de travail tenant compte des apports théoriques actuels et des questions pratiques venant du terrain.

Les fiches produites ici sont le résultat de cette réflexion commune et proposent une aide pour harmoniser les pratiques de soutien après la classe et ouvrir de nouvelles perspectives. Elles s'articulent en trois grandes catégories : la première relève de la pédagogie proprement dite, la seconde de la relation avec élèves et familles, la troisième concerne davantage les relations avec les autres dispositifs ou les différents partenaires. Il va de soi que ces fiches* ne sont pas injonctives ; l'expérience dans la durée permettra de les compléter ou de les affiner.

Les collèges pourront, grâce au courrier électronique notamment, commenter ces fiches, échanger des propositions ou d'éventuelles questions afin que ce travail reste actif par la prise en compte de toutes les réflexions conduites sur cette pédagogie hors la classe.

*Ces fiches sont numérotées et chacune, par ses thèmes ou ses objectifs, peut renvoyer à d'autres dont le numéro est également indiqué à la fin.

Elles sont accessibles sur le site www.ac-creteil.fr/accpagnementeducatif

Réflexion pédagogique

- Fiche 1** ▶ Comment aider les élèves ?
- Fiche 2** ▶ Ce que l'on entend par "devoirs".
- Fiche 3** ▶ L'approche des compétences.
- Fiche 4** ▶ Utiliser l'oral.
- Fiche 5** ▶ Clarifier l'écrit.
- Fiche 6** ▶ Conduire des ateliers de lecture et d'écriture.
- Fiche 7** ▶ Créer un journal du collège.
- Fiche 8** ▶ Acquérir des méthodes de travail.

Implication des élèves et des familles

- Fiche 9** ▶ Impliquer les élèves dans le dispositif.
- Fiche 10** ▶ Transmettre le plaisir d'apprendre.
- Fiche 11** ▶ Dialoguer avec les familles.
- Fiche 12** ▶ Instaurer un climat de confiance avec les familles.

Organisation au sein de l'établissement

- Fiche 13** ▶ Articuler l'Accompagnement Educatif avec le projet d'établissement.
- Fiche 14** ▶ Faire le lien avec différents partenaires.
- Fiche 15** ▶ Mettre en place et animer des groupes.
- Fiche 16** ▶ Constituer des équipes d'intervenants.
- Fiche 17** ▶ Définir des lieux-ressources.

Les fiches présentées sont le résultat d'un travail collectif élaboré par :

- **Caroline GUIDON**
Professeur de Lettres - Collège Christine de Pisan - AULNAY-sous-BOIS (93)
- **Evelyne HOIBIAN**
Professeur de Lettres - Collège Jean Moulin - AUBERVILLIERS (93)
- **Jean-Riad KECHAOU**
Professeur d'Histoire et Géographie - Collège Camille Corot - CHELLES (77)
- **Christelle MONSAVOIR**
Professeur d'EPS - Collège Camille Corot - CHELLES (77)
- **Gwenaëlle PRESLES**
Professeur de Lettres - Collège Gabriel Péri - AUBERVILLIERS (93)
- **Astrid SAEDELER-KLEIN**
Professeur de Lettres - Collège Pasteur - VILLEJUIF (94)
- **Thibaut SERVELY**
Professeur d' Histoire et Géographie - Collège Les Maillettes - MOISSY-CRAMAYEL (77)
- **Marion VAN BREDERODE**
Professeur de Lettres - Collège Garcia Lorca - SAINT-DENIS (93)
- **Gwendoline VANINETTI**
Professeur d'Anglais - Collège Gabriel Péri - AUBERVILLIERS (93)
- **Eric VIGUIER**
Professeur d'Histoire et Géographie - Collège Les Maillettes - MOISSY-CRAMAYEL (77)
- **Martine FAURE**
Principale du Collège Les Maillettes - MOISSY-CRAMAYEL (77)

Pour les inspections académiques :

- **Christelle RAFFAELLI**
Conseillère technique auprès de l'IA du Val-de-Marne (CEPEC)
- **Laure DELATTRE**
Conseillère pédagogique auprès de l'IA de Seine-et-Marne (MAP)
- **Jean-Michel GREVOUL**
Conseiller pédagogique auprès de l'IA de Seine-Saint-Denis (MIDAP)
- **Laurent CANCADE**
Conseiller pédagogique auprès de l'IA de Seine-Saint-Denis (MIDAP)

Activités artistiques et culturelles pour l'Accompagnement Educatif

Brigitte Vaucher - Conseillère DAAC

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif, le volet culturel contribuera au développement et à l'intégration de données culturelles par le plus grand nombre d'élèves possible, mais aussi à l'éveil de la conscience et de la curiosité au contact de toutes les formes d'art et de culture.

Ouverture culturelle, contact avec les œuvres, accès à certaines formes de la création, pratiques artistiques et scientifiques : les activités culturelles peuvent prendre des formes multiples permettant de faire émerger les potentialités de tous les élèves, y compris de ceux qui n'ont pas besoin de soutien (parcours d'excellence). Dans ce cadre, le travail en partenariat est particulièrement bien adapté à l'accompagnement éducatif. Il permet des rencontres qui ne pourraient avoir lieu autrement, de croiser des univers singuliers, de s'initier à des pratiques avec des professionnels. Il ouvre l'école à la solidarité et à la tolérance.

Les fiches proposées sont des exemples, des pistes de réflexion, que chaque enseignant adaptera à son groupe d'élèves et à ses objectifs. Les premières fiches posent le cadre de l'organisation des activités culturelles de l'accompagnement éducatif. Elles rappellent certains principes qui doivent guider l'enseignant dans la mise en place de son travail. Les fiches qui suivent sont plus "pratiques" : elles témoignent d'expériences déjà conduites dans les collèges ou prennent appui sur des propositions faites par des structures culturelles partenaires. Pour ces premières fiches, des partenariats de proximité ont été privilégiés. Certaines fiches proposent des activités culturelles autonomes, d'autres envisagent des projets en lien avec des pratiques de classe hors temps scolaire. A chacun de faire siennes ces propositions pour le plus grand bénéfice de tous les élèves.

Ces fiches sont accessibles sur le site www.ac-creteil.fr/accompagnementeducatif

Comment organiser différentes actions dans le domaine culturel

- Fiche 1** ▶ Les organisations possibles, les modalités, les élèves, la valorisation.
- Fiche 2** ▶ Organisation de séances de projection : rappel des lois.
- Fiche 3** ▶ Projet liant soutien et culture : "Mon année de sixième".
- Fiche 4** ▶ Actions liées au dispositif "collège au cinéma".

Actions liées au théâtre

- Fiche 5** ▶ Ecrire et/ou découvrir les écritures dramatiques contemporaines avec les Ecrivains Associés du théâtre (Paris).
- Fiche 6** ▶ Approche sensible du spectacle vivant, avec la Maison des Arts (94-Créteil).

Actions liées au domaine musical

- Fiche 7** ▶ Créer un orchestre vivant, visuel et virtuel avec Puce Muse (94-Rungis).
- Fiche 8** ▶ Petite fabrique d'instruments inédits et création d'un orchestre déambulatoire avec Lutherie Urbaine (93-Bagnolet).
- Fiche 9** ▶ Création d'un orchestre déambulatoire avec Lutherie Urbaine (93-Bagnolet).

Actions liées aux arts visuels

- Fiche 10** ▶ Visite accompagnée autour des expositions avec La Galerie, centre d'art contemporain (93-Noisy-le-Sec).
- Fiche 11** ▶ Les dessous d'une exposition avec La Galerie, centre d'art contemporain.
- Fiche 12** ▶ Visite-atelier de pratique artistique autour d'une exposition avec La Galerie, centre d'art contemporain.

- Fiche 13** ▶ Parcours croisés entre structures culturelles de la ville de Noisy-le-Sec avec La Galerie, le conservatoire, le théâtre des Bergeries, la Médiathèque.
- Fiche 14** ▶ Graphisme et image avec Les Eglises, centre d'art contemporain (77-Chelles).
- Fiche 15** ▶ Images et écrits avec Les Eglises, centre d'art contemporain (77-Chelles).
- Fiche 16** ▶ Images et sculpture avec Les Eglises, centre d'art contemporain (77-Chelles).
- Fiche 17** ▶ Une heure/une œuvre avec le Centre photographique d'Ile de France (77-Pontault-Combault).
- Fiche 18** ▶ Explorer les possibilités du Mac/Val (94-Vitry-sur-Seine) 5 propositions différentes.
- Fiche 19** ▶ Créactivités avec le Crédac (94-Ivry).
- Fiche 20** ▶ Analyse d'images avec la Maison de la photographie Robert Doisneau (94- Gentilly).
- Fiche 21** ▶ Atelier écritures avec la Maison de la photographie Robert Doisneau (94-Gentilly).
- Fiche 22** ▶ Métiers de la photographie et des musées avec la Maison de la photographie Robert Doisneau.
- Fiche 23** ▶ Photographie humaniste avec la Maison de la photographie Robert Doisneau.

Actions liées au domaine scientifique et technique

- Fiche 24** ▶ Ateliers autour du développement durable et de l'innovation technique avec le Musée des Arts et Métiers (Paris).
- Fiche 25** ▶ Projets autour du développement durable avec le Muséum national d'histoire naturelle (Paris).
- Fiche 26** ▶ Travailler l'expérimentation avec l'association Planète Sciences (91-Ris-Orangis).

Actions liées à l'architecture et au patrimoine (plusieurs partenaires possibles pour chaque projet)

- Fiche 27** ▶ Animer un atelier d'architecture.
- Fiche 28** ▶ Parcours autour de son établissement.
- Fiche 29** ▶ Projet autour de l'architecture.
- Fiche 30** ▶ Promenade urbaine : mode d'emploi.

Vos interlocuteurs dans l'académie pour l'éducation artistique, culturelle et scientifique :

- **Brigitte VAUCHER**
Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
01 57 02 66 61
brigitte.vaucher@ac-creteil.fr
- **Arielle FORTAS**
Secrétariat
01 57 02 66 65
ce.daac@ac-creteil.fr
- **Daniel MAROUBY**
Webmestre
01 57 02 66 67
daniel.marouby@ac-creteil.fr
- **Alain RICHARD**
Arts du cirque - Théâtre
01 57 02 66 69
alain.richard@ac-creteil.fr
- **Jeanne TRANIÉ**
Théâtre - Écritures dramatiques
01 57 02 66 73
jeanne.tranie@ac-creteil.fr
- **Sylvie VALTIER**
Architecture, paysage, patrimoine
01 57 02 66 72
sylvie.valtier@ac-creteil.fr

Inspections académiques :

Seine-et-Marne

- **Gabrielle GROSCLAUDE**
Mission d'accompagnement des projets (MAP)
01 64 41 27 40
gabrielle.grosclaude@ac-creteil.fr

Seine-Saint-Denis

- **Christine LABASSE**
- **Laurent CANCADE**
Mission départementale d'animation pédagogique (MIDAP)
01 41 60 51 13
ce.93midap@ac-creteil.fr

Val-de-Marne

- **Hélène KACZMAREK**
Cellule d'expertise pédagogique éducative et culturelle (CEPEC)
01 45 17 62 55
helene.kaczmarek@ac-creteil.fr

Conseillers de la DAAC :

- **Stéphanie COUDURIER**
Sciences et environnement - Danse
01 57 02 66 64
stephanie.coudurier@ac-creteil.fr
- **Anne MOREAU**
Droits de l'Homme - cultures - arts du goût
01 57 02 66 66
anne.moreau@ac-creteil.fr
- **Amélie PARES**
Musique
01 57 02 66 59
amelie.pares@ac-creteil.fr
- **Catherine PAULIN**
Arts visuels - photo - design
01 57 02 66 68
catherine.paulin@ac-creteil.fr
- **Monique RADOCHÉVITCH**
Cinéma - Écriture, lecture, oralité
01 57 02 66 71
monique.radochevitch@ac-creteil.fr

Activités sportives pour l'Accompagnement Educatif (à paraître)

Bernard André - IA-IPR EPS

Le volet sportif de l'accompagnement éducatif va s'ouvrir à l'ensemble des collèges de l'académie. De nombreuses équipes pédagogiques ont déjà expérimenté différentes méthodes, proposé des contenus et obtenu des résultats dans des domaines très variés. Des réunions d'animation sont programmées dès la rentrée 2008-2009, afin de mutualiser les expériences et développer un observatoire des pratiques "Accompagnement Educatif, volet sport". Les productions seront le résultat d'une réflexion commune pour apporter des aides et suggestions aux équipes d'enseignants et d'intervenants engagés dans le volet sportif.

Ces fiches constitueront un guide pédagogique. Elles seront regroupées en cinq catégories sur le site de Créteil : 1 - Organisationnelle et réglementaire ; 2 - Animation pédagogique : contenu et intervention ; 3 - Relation avec les projets d'établissement, d'EPS, de l'association sportive ; 4 - Relation avec les partenaires ; 5 - Pistes possibles.

Dimension organisationnelle et réglementaire

Les équipes d'intervenants devront définir des règles de fonctionnement harmonisées au sein du collège, sous l'autorité du chef d'établissement pour une organisation et un règlement intérieur très précis. Le traitement des inaptitudes totales ou partielles doit être le même qu'en EPS, le suivi des présences doit intégrer le suivi ordinaire du temps scolaire, impliquant la vie scolaire, les déplacements sur des installations extérieures doivent être encadrés comme en EPS, en cas d'accident ou blessure les procédures habituelles doivent être mises en œuvre. La nouvelle circulaire du 5 juin 2008 (BO n° 25 du 19 juin 2008) s'applique et précise l'ensemble de ces points.

Rappel des espaces d'intervention

- en EPS, les cours sont obligatoires, les objectifs relèvent des programmes de la discipline, l'intervenant est le professeur d'EPS, l'activité sportive retenue fait partie des programmes ;

- en AS (association sportive du collège), les élèves sont volontaires et licenciés. C'est le professeur d'EPS qui intervient dans le cadre de son service (3h) ou un membre de la communauté éducative validé par le comité directeur de l'association sportive. L'activité est choisie dans le projet d'AS ;
- dans le cadre d'une section sportive scolaire, l'élève est volontaire, il se spécialise dans un sport. Le professeur d'EPS est responsable de la section. Des partenaires peuvent apporter une aide spécifique technique et sportive dans le cadre d'une convention signée entre les parties concernées ;
- dans le cadre de l'accompagnement éducatif, l'élève est volontaire, un professeur d'EPS peut intervenir en plus de son service. Peut aussi intervenir un membre de la communauté éducative ou un entraîneur diplômé de club. L'éventail des activités est large.

L'animation pédagogique : contenu et intervention

Ces fiches doivent aider à construire les séances avec des situations exploitables sur le terrain en réponse aux points suivants

- qu'est-ce que l'élève doit faire et apprendre ?
- quelle progression pour quelles finalités : planification, objectifs, choix du sport ?
- le dispositif et les modalités de fonctionnement : prise en main, gestion du temps, de l'espace, du groupe, de la sécurité, effectifs, fréquence des séances, durée de la séance, lieu d'évolution, construction de la séance ;
- le dispositif d'apprentissage et la relation aux élèves : comportement pédagogique, consignes, guidage, co-intervention ;
- quel contenu : des situations d'échauffement, des situations techniques et tactiques, des situations de rencontres ou de match ?

La relation avec les projets d'établissement, d'EPS, de l'association sportive

Chaque activité sportive sera détaillée sur une fiche selon une trame commune : 1 - L'activité : pourquoi cette activité, les règles du jeu, son histoire ; 2 - Sa découverte, la démarche proposée, le matériel, la sécurité, l'organisation ; 3 - Son enseignement, les situations pédagogiques, les comportements typiques, les rencontres et oppositions ; 4 - Les éléments bibliographiques éventuels.

- ▶ Les actions composant le volet sportif du dispositif de l'accompagnement éducatif doivent s'articuler aux projets d'EPS de l'établissement et de l'association sportive, dans une logique de complémentarité en termes d'élargissement ou d'approfondissement de la formation proposée. Ainsi, les projets retenus ne doivent en aucun cas concurrencer ou porter préjudice à l'enseignement obligatoire de l'EPS ou au fonctionnement de l'association sportive scolaire en termes d'activités proposées, d'encadrement, d'horaires ou d'accès aux installations.
- ▶ Le volet sportif du projet d'accompagnement éducatif, peut s'appuyer en totalité ou en partie sur le projet d'AS, en permettant à des élèves licenciés ou non, de partager la pratique d'une activité nouvelle, non sujette à compétition scolaire, mais qui pourrait être inscrite à l'avenir au projet de l'AS, compte tenu de l'intérêt manifesté par les élèves au terme des modules.

La relation avec les partenaires

- ▶ Les conseillers techniques EPS auprès des inspections académiques sont des relais efficaces par la connaissance qu'ils ont des différents acteurs et des structures départementales. Les enseignants EPS doivent être des conseillers sportifs auprès des chefs d'établissement dans l'aide au pilotage du projet sportif, les avis concernant les différents partenariats sportifs possibles.
- ▶ La contractualisation se concrétise par une charte entre le collège et le partenaire sportif (club, association sportive, MJC...) : définition du rôle de chacun, modalités d'intervention, évaluation du partenariat, association des intervenants, constitution d'équipes d'intervenants.

Un volet sportif à construire et quelques pistes

Les pistes principalement explorées par les établissements dans l'académie relèvent de champs très variés :

- acquisitions de comportements facilitant les interactions entre pairs et en lien avec la citoyenneté : connaissance des règlements, responsabilisation, encadrement et organisation de petites manifestations sportives (tournois, soirées thématiques au bénéfice de l'AS ou autres) ;
- pratiques physiques et rencontres sportives mixtes "élèves - personnels éducatifs" de l'établissement (créer du lien affectif et social) ;
- formation aux gestes de premiers secours (PSC1) en lien avec des activités sportives ;
- pratiques artistiques et culturelles : danse, arts du cirque, sortie culturelle ;
- des pratiques d'entretien, de musculation, d'aérobic, prise en compte des problèmes de surpoids, de la recherche de bien être et de défolement, acquisition de principes et règles liés à la santé, à l'hygiène corporelle, au développement personnel ;
- pratique des jeux d'échecs et des jeux de l'esprit ;
- pratiques développant la confiance et l'estime de soi, le plaisir de découvrir et de s'ouvrir au monde, sports de nature, savoir nager, sports de combat, handisport ;
- soutien natation organisé sur des créneaux de "16-18" : ces projets de soutien viennent compléter de ce qui est enseigné en EPS ou vécu en Association Sportive ;
- découverte d'un nouveau sport ou de certains sports rares que l'élève ne pourrait pas aborder en EPS ou à l'AS, en profitant du petit nombre possible de participants ;
- proposer des activités promotionnelles pour attirer les élèves et leur permettre d'engager un projet d'abord sportif ou de loisir pour viser ensuite un projet scolaire ;
- faire du volet sportif un champ d'expériences où l'enseignant a les moyens d'une pratique innovante et originale, avec des élèves volontaires.

Académie de Créteil

4, rue Georges Enesco - 94000 Créteil

www.ac-creteil.fr/accompagnementeducatif